

# **COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013**

**L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril** à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MM. JUILLARD, GAUDET, GENEVAY, JAMBON.

M. ROLLET Hélène a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

### **ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.**

*Affichage et insertion sur site Internet du 30/04/2013*

Le conseil municipal :

- **octroie** une subvention exceptionnelle de 805 € au Rugby Club les Beauj'Old de Corcelles-en-Beaujolais, correspondant au tiers du montant total de la dépense prévue par le Club pour équiper ses 35 membres d'une tenue vestimentaire avec logo associatif
- **octroie** une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Sportive du Collège Ruet de Villié Morgon, correspondant à 12% du montant total de la dépense prévue par l'AS pour le déplacement des élèves sélectionnés au championnat de France de gymnastique acrobatique les 24 et 25 mai à Metz ; Corcelles-en-Beaujolais comptabilise 10 élèves licenciés dans ce collège, soit 12% du nombre total d'élèves licenciés toutes communes adhérentes confondues.
- **sollicite** une subvention au titre de la dotation relative aux amendes de police, dont la répartition s'effectue entre les communes de moins de 10 000 habitants par le conseil général du Rhône, afin de financer des travaux de sécurité routière (aménagement de deux cheminements piétons) en 2013
- **apprend** la démission des membres du Bureau de l'Association gérant la halte garderie Les Ptites Canailles et la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire le **6 mai à 20 h à la garderie**. La présence de tous les parents est vivement souhaitée pour cette réunion qui pourrait déboucher sur l'installation d'un nouveau Bureau.
- **confie** la mise en place des locations des deux nouveaux appartements communaux situés Place de Saint Laumer à l'Agence des Grands Crus de Fleurie
- **informe** la population que la visite de ces deux appartements sera possible à l'occasion du 8 mai de 10h à 11h et de 11h30 à 12h30
- **est informé** que le bail commercial consenti par la commune à la SAVE CHARMEAUX pour le bâtiment situé 108 rue de la Mairie, a fait l'objet d'une résiliation judiciaire au 10 avril 2013
- **prend acte** des décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 30.**